

## Discours

### Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la présentation du budget 2012 du ministère de la Culture et de la Communication

Paris, mercredi 28 septembre 2011



Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

La présentation du budget 2012 consacré à la Culture et à la Communication qui nous réunit aujourd'hui relève d'une importance particulière, puisqu'il s'agit du dernier budget avant les échéances électorales de l'année prochaine. Ce sera pour moi l'occasion de vous présenter également un certain nombre d'éléments de bilan budgétaire de ce quinquennat au service de la culture.

Un constat clair s'impose : en ces temps de crise économique et financière, le budget de la culture n'a pas servi de variable d'ajustement. Bon nombre de nos partenaires de l'Union européenne, parmi lesquels la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, mais aussi les Pays-Bas, ont procédé à des coupes drastiques dans ce domaine de leurs dépenses publiques. Le gouvernement français, pour sa part, a fait un choix courageux, qui regarde vers un avenir où la culture a toute sa place en France, comme facteur de lien social, de dynamisme économique, d'attractivité renforcée de nos territoires.

Cet engagement se traduit à nouveau dans le budget 2012 que j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter et qui sera débattu prochainement au Parlement. En 2012, nous visons pour le ministère de la Culture et de la Communication une enveloppe globale de 7,4 milliards d'euros, soit une progression de 0,9% par rapport à 2011.

Cette enveloppe se répartit de la manière suivante :

- les crédits de la mission Culture, hors dépenses de personnel, s'élèvent à 2,09 Md€, soit une progression de 2,9 % ;
- les crédits destinés aux dépenses de personnel, s'établissent à 644 M€, en progression de 1,6 % ;
- les crédits de recherche culturelle se montent à 124 M€ ;
- les crédits destinés au livre, aux industries culturelles et aux médias sont stables, à 4,6 Md€, sans prendre en compte l'effort exceptionnel en faveur du passage à la télévision tout numérique.

À ces chiffres globaux, je voudrais ajouter aussi deux points importants : nous avons veillé à ce que les moyens déconcentrés, confiés à nos Directions régionales des affaires culturelles soient consolidés, à hauteur de 814 millions d'euros, soit une hausse de 0,6% ; nous avons également porté une attention particulière aux Outre-mer, avec des crédits à hauteur de 54 millions pour l'année 2012. Par ces moyens, nous confortons une ambition territoriale forte pour mon ministère, parce que le partenariat avec les collectivités territoriales est un élément essentiel de notre politique culturelle.

Contact presse

Département de l'information et de  
la communication

01 40 15 74 71  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Le budget de la culture et de la communication pour 2012 parachève donc l'engagement de l'Etat en faveur de la culture et de la communication depuis 2007, qui se traduit par :

- une progression des crédits de 1,23 Md d'euros entre 2007 et 2012 ;
- un effort cumulé de 4,57 Md d'euros supplémentaires sur la période 2007-2012.

À cela s'ajoutent les 750 M€ de crédits réservés pour les investissements d'avenir dans le domaine de la numérisation des contenus culturels.

Il s'agit bien d'un engagement massif pour la Culture et la Communication de la part de notre gouvernement.

I - La mise en valeur du patrimoine : un effort confirmé, avec une attention particulière portée aux régions

Avec 871 M€ pour 2012, l'Etat s'engage à poursuivre la mise en valeur de notre patrimoine, dans la continuité d'un effort budgétaire massif qui a été poursuivi pendant tout le quinquennat.

En cinq ans, sur tous les grands projets, ceux qu'il nous restait à réaliser, ceux que nous avons lancés, nous avons tenu nos engagements. Pour mémoire, je voudrais évoquer notamment la Cité de l'architecture et du patrimoine au Palais de Chaillot qui a ouvert ses portes en 2007, le Grand Palais avec l'aménagement de ses façades et de la grande nef qui est désormais en mesure de présenter les remarquables manifestations que l'on sait, comme la FIAC et Monumenta.

J'en viens maintenant aux grands projets que j'ai accompagnés, et pour lesquels nous poursuivons un effort massif, en tout premier lieu le nouveau Centre des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. L'année 2012 sera celle de l'achèvement d'un projet pour lequel l'Etat se sera engagé à hauteur de 195 millions d'euros. Venant renforcer les missions de collecte et de classement des sites de Paris et de Fontainebleau, avec lesquels il fonctionnera en réseau, le Centre des Archives de Pierrefitte va nous donner les moyens de moderniser radicalement les ambitions des Archives nationales. Il proposera notamment un système d'information unifié, la dématérialisation des instruments de recherche, et de nouveaux outils pour la numérisation. Pour parachever ce projet qui ouvrira au public début 2013, le budget de 2012 prévoit donc 22,1 millions d'euros.

Dans le domaine des grands chantiers, l'année 2012 sera également marquée par l'avancement du projet de la Maison de l'Histoire de France pour laquelle 30 M€ : 5 M€ pour le fonctionnement de la Maison de l'histoire de France, 5 M€ pour la rénovation Quadrilatère Rohan-Soubise qui va l'accueillir et 20 M€ pour les travaux à réaliser dans les 8 musées ayant statut de service à compétence nationale. Ces musées seront en effet associés, de façon souple mais stratégique, aux projets de la Maison. Après l'exposition de seize plans reliefs exceptionnels dans la nef du Grand Palais en janvier prochain, une exposition de préfiguration – sur laquelle travaille le comité scientifique en lien avec le milieu universitaire et éducatif – présentera les grandes orientations de la Maison d'Histoire de France.

2012, c'est aussi la dernière ligne droite pour un outil de dialogue interculturel majeur qui est aussi un formidable projet d'aménagement urbain pour la deuxième ville de France : le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), qui ouvrira ses portes au printemps 2013, quand Marseille sera Capitale européenne de la culture. L'année 2012 sera donc l'année d'aboutissement des travaux, mais aussi celle du déménagement des collections pour constituer le nouvel établissement qui donne corps aux ambitions culturelles portée par la France dans le cadre du projet d'Union de la Méditerranée. 36,3 millions d'euros ont été prévus pour cela en 2012 pour un projet auquel l'Etat aura participé à hauteur de 188 M€ au total.

La mise en valeur de notre patrimoine, c'est aussi un enjeu majeur pour l'attractivité de nos territoires. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité conforter les crédits destinés aux monuments historiques. Le gouvernement avait d'ailleurs marqué, rappelons-le, son attachement à la mise en valeur de notre patrimoine architectural à l'occasion du Plan de relance de 2009 et de 2010, dans le cadre duquel 79 millions d'euros ont été investis dans des chantiers emblématiques sur tout le territoire français, depuis le château du Haut-Koenigsbourg en Alsace, la cathédrale de Rouen, celles d'Arras et de Beauvais, l'abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne ou encore le cloître de l'abbaye d'Ambronay.

En 2012, les moyens destinés aux Monuments historiques sont consolidés à hauteur de 376 M€, soit un niveau légèrement supérieur à 2011, avec un rééquilibrage renforcé entre Paris et les régions. En effet, plus des deux-tiers desancements de nouveaux chantiers concernent les régions. Je tiens à le réaffirmer devant vous, jamais un gouvernement n'aura autant investi dans son patrimoine. Nous croyons en effet qu'il est une force pour la France : il porte nos valeurs, il contribue à l'attractivité de nos villes et de nos villages, il est un élément majeur de l'image de notre pays.

L'attractivité de nos territoires, c'est aussi notre politique pour les Musées de France. J'ai lancé en octobre dernier le plan musées en région, auquel le ministère consacre 70 millions d'euros pour la période 2011-2013 : cet engagement que nous poursuivons donc en 2012 assure une participation de l'Etat de 20 % en moyenne aux investissements réalisés dans les musées en région. 2012 verra l'ouverture de plusieurs de ces chantiers, comme le musée de la Grande Guerre à Meaux, le musée Cocteau à Menton ou encore le muséoparc d'Alésia ; d'autres seront entamés, comme l'extension du musée franco-américain de Blérancourt, celui du musée Crozatier au Puy-en-Velay, parmi bien d'autres exemples.

De manière générale, je souhaiterais souligner le fait que les crédits mobilisés en faveur des musées et des acquisitions progressent de 4,6 %, pour atteindre 401 M€ en 2012, dans lesquels sont inclus le projet de la Maison d'Histoire de France et le MuCEM.

Cette ambition territoriale de notre politique des patrimoines, on la retrouve également dans l'effort de l'Etat pour la rénovation de nos archives territoriales, dont on ne dira jamais assez qu'ils sont aussi des institutions culturelles de proximité. 35 millions d'euros ont été investis entre 2007 et 2012 en ce sens, pour la rénovation des archives départementales du Nord, dans du Bas-Rhin, de la Nièvre, de l'Hérault, de la Meuse aussi, que je vais inaugurer dans quelques semaines, et bientôt de la Guadeloupe.

J'en viens maintenant à une autre mission essentielle de l'action patrimoniale de mon ministère : l'archéologie préventive. Dans ce domaine, le constat est partagé : il faut réformer la redevance d'archéologie préventive, pour répondre plus efficacement aux besoins en matière d'archéologie préventive. Je le ferai, en lien avec Valérie Pécresse et Nathalie Kosciusko-Morizet, dans le cadre du collectif de fin d'année. Il s'agira alors d'adosser la redevance d'archéologie préventive à la taxe d'aménagement, afin de lui assurer un rendement adapté. Il en va de la capacité de réalisation de ces opérations essentielles de notre politique patrimoniale, et de la réduction, aussi, des délais d'intervention. Un effort particulier sera par ailleurs réalisé en faveur des centres d'études et de conservation en région dans le budget pour 2012. Ce sont donc 10 millions d'euros en autorisation d'engagement qui sont prévus pour 2012, soit une augmentation d'un tiers par rapport à 2011.

Dans le cadre général de ces actions en faveur de l'attractivité de nos territoires, l'architecture, domaine de responsabilité du ministère, occupe bien évidemment une place majeure. Afin d'accompagner au mieux les réformes du secteur et également de soutenir le Grand Paris, projet territorial majeur sur lequel on connaît l'engagement du Président de la République, mon ministère prévoit une enveloppe en progression de 8,4 % sur les crédits de paiement. Cette enveloppe permettra notamment d'accompagner la mise en place des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), qui nous permettront de prendre en compte dans notre politique patrimoniale les critères de développement durable pour lesquels le gouvernement s'est si fortement engagé depuis le « Grenelle II ». Les dotations de fonctionnement destinées aux écoles nationales supérieures d'architecture sont également en hausse, afin de poursuivre leur intégration dans le paysage français de l'enseignement supérieur. Le financement des grands projets immobiliers qui vont leur donner toute la visibilité qu'elles méritent, à Strasbourg, à Clermont-Ferrand et à Toulouse, est par ailleurs assuré.

Le patrimoine, c'est aussi notre patrimoine linguistique, pour lequel la Délégation générale à la langue française et aux langues de France œuvre à développer des actions en faveur du français comme par exemple la Semaine de la langue française qui connaît un succès indéniable sur l'ensemble du territoire, à contribuer à son enrichissement et à sa modernisation, à promouvoir enfin la diversité des langues de France, dans les régions de métropole comme en Outre-mer, à l'image des États généraux du multilinguisme Outre-mer qui se dérouleront à Cayenne en décembre prochain. Dans ce domaine, les crédits destinés au patrimoine linguistique seront confortés, et même augmentés de 2%, pour s'élever en 2012 à 2,6 millions d'euros.

II. La création : un soutien accru pour conduire les grands projets et mettre en œuvre le plan pour le spectacle vivant

En 2012, la création artistique sera dotée de moyens en nette augmentation, pour s'élever à 788 millions d'euros, soit une hausse de 6,3%.

Au titre du bilan du quinquennat, je voudrais rappeler ici que les dotations aux opérateurs du spectacle vivant ont été maintenues voire augmentées pendant la période, de même que les crédits déconcentrés en faveur du

fonctionnement des structures en région et des équipes indépendantes. Je sais que ce n'est pas toujours ce que peuvent souhaiter les structures, notamment pour maintenir leurs marges artistiques. Mais à cela s'est ajouté le fruit des Entretiens de Valois et des conférences du spectacle vivant qui, en débouchant sur un recentrage des interventions de l'Etat en région sur les labels et les réseaux et une rationalisation des aides, ont permis de dégager des marges budgétaires ; à cela s'est ajouté les quelques 7 millions d'euros mobilisés dans le cadre du Plan de relance en 2009-2010, qui ont permis notamment la mise en sécurité de dix établissements du spectacle vivant et des arts plastiques.

Sur les arts plastiques plus particulièrement, le soutien à la création et au renforcement de la place française du marché de l'art a amené le ministère à faire progresser les crédits de fonctionnement et d'investissement. En jouant la carte des opérations d'envergure – comme Monumenta qui existe depuis 2007 – et du renouvellement des structures dédiées à la création contemporaine, le ministère de la Culture et de la Communication n'a cessé de parier sur le long terme en matière de renouvellement de la création, de soutien à l'émergence et de visibilité internationale.

Tant dans le domaine du spectacle vivant que dans celui des arts plastiques, l'engagement de mon ministère en faveur de la création et des artistes ne s'est donc jamais démenti ; il a même été largement conforté, avec un volontarisme d'autant plus nécessaire que la conjoncture y était a priori très défavorable.

1. Le spectacle vivant bénéficiera en 2012 de moyens s'élevant à 719 M€, soit une progression de 7,5 %, dont un montant de 347 M€, en augmentation, consacré au fonctionnement des structures du spectacle vivant proprement dites. Dans ce domaine, 2012 s'avérera une année importante, avec l'avancée du chantier de la Philharmonie de Paris et la mise en œuvre du plan d'actions pour le spectacle vivant, que j'ai annoncé en Avignon en juillet dernier.

La Philharmonie de Paris est assurément l'un des grands chantiers du quinquennat, sur lequel je me suis personnellement investi afin de débloquent l'avancement d'un projet qui dotera enfin la capitale d'un auditorium à la hauteur de son rayonnement international, capable d'accueillir les formations symphoniques les plus grandes, et ouvert à toutes les formes d'expression musicale. Afin de tenir le cap de son inauguration prévue pour 2013, nous nous devons de poursuivre l'effort initié. Pour un budget total de 336 millions d'euros, dont presque la moitié de la part de l'Etat, c'est donc un montant de 45 M€ que le ministère lui consacra en 2012.

La rénovation des salles est également garantie par ce budget conforté. Parmi les opérations les plus importantes en cours, je voudrais citer la rénovation de l'Opéra Comique, mais aussi, bientôt, celle du Théâtre national de Chaillot. La Comédie Française, également en travaux de rénovation, pourra continuer sa programmation dans le théâtre éphémère dont vous pouvez voir ici les structures par les fenêtres du salon des Maréchaux. De manière générale, les engagements de mon ministère en matière de rénovation des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux ou de construction de scènes dédiées aux musiques actuelles seront également tenus, pour les équipements les plus importants comme

pour les plus modestes : modernisations, extensions, mises au norme, autant d'obligations sur lesquelles l'Etat maintient ses engagements. Il y va de la qualité de nos scènes, de leur visibilité, de la qualité du maillage territorial qu'elle dessine et qui fait toute la force de la géographie culturelle française.

Mon ministère souhaite pouvoir se donner les moyens de mettre en œuvre le plan d'action pour le spectacle vivant que j'ai annoncé au Festival d'Avignon en juillet dernier, avec 12 millions qui lui seront consacrés pour la période 2011-2013. Comme je m'y étais engagé 3,5 millions d'euros seront mobilisés pour l'année 2012, afin de renforcer le soutien aux artistes émergents, de poursuivre la structuration de l'emploi artistique, d'améliorer la présence des artistes dans les structures soutenues par l'Etat, et de conforter leur visibilité internationale. Au-delà de ces nouveaux crédits, le soutien direct aux compagnies et aux artistes est reconduit. La part des crédits déconcentrés est maintenue voire légèrement augmentée, à hauteur de 280 millions d'euros, afin notamment de donner aux nouveaux labels du ministère les moyens de leur développement : je pense en particulier aux centres nationaux des arts de la rue et aux pôles nationaux des arts du cirque.

2. En ce qui concerne les arts plastiques, ils voient leurs moyens s'établir à 69 M€.

Les nouveaux moyens prévus en 2012 nous permettront notamment de faire aboutir le projet du site de création contemporaine du Palais de Tokyo qui ouvrira ses portes au printemps 2012, une fois achevés les travaux d'aménagement des espaces dévolus à la création. Toujours dans le domaine de la création contemporaine, le succès de Monumenta au Grand Palais, où le Leviathan d'Anish Kapoor aura connu cette année un formidable record de fréquentation, nous amène à conforter notre soutien à cette manifestation de portée internationale, qui recevra en 2012 Daniel Buren.

Les arts plastiques au ministère, c'est également la mobilisation de ce dernier pour la photographie, dans le cadre du plan photo. Les moyens supplémentaires qui ont été dégagés, à hauteur de 500 000 euros, visent notamment à soutenir ces événements majeurs que sont les Rencontres photographiques d'Arles ou Visa pour l'image à Perpignan, mais aussi le financement de projets dans le domaine du photojournalisme.

En 2012, les Fonds régionaux d'art contemporain fêteront leur trentième anniversaire. Ils verront leurs moyens progresser, pour s'élever à 17,5 M€, afin que nous puissions accompagner au mieux, dans le cadre des contrats de projet Etat-Région, les chantiers en cours et en initier de nouveaux comme celui d'Aquitaine. Le soutien de mon ministère à l'art contemporain, c'est aussi la consolidation des crédits destinés au soutien matériel des artistes et à la commande publique. Ce sera également la première année de fonctionnement de l'Institut national des métiers d'art, placé sous la double tutelle de la Culture et du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

III. Transmission des savoirs, démocratisation de la culture, recherche culturelle et culture scientifique : des programmes consolidés en 2012.

Le budget de ces programmes s'inscrit dans la continuité d'un effort constant du gouvernement pour soutenir des actions de fond, qui ont impact majeur sur toute politique culturelle. Qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur culture, de la culture partagée, ou encore d'Universcience, mon ministère aura aussi fait la preuve, ces dernières années, de la constance de ses engagements.

1. L'enseignement supérieur culture en France, c'est aujourd'hui 115 établissements qui assurent la formation de 35 000 étudiants. Cet enseignement a connu ces dernières années des transformations essentielles, qui vont dans le sens de sa meilleure intégration dans le paysage de l'enseignement supérieur français et européen avec notamment la réforme Licence-Master-Doctorat.

L'Etat a accompagné en profondeur cette évolution, notamment par des investissements très importants pendant le quinquennat. Je pense en particulier à la réhabilitation des écoles nationales d'architecture, pour un montant engagé par l'Etat de plus de 120 millions d'euros. Je pense également aux réhabilitations d'établissements de formation comme l'Institut international de la marionnette à Charleville-Mézières, qui est venu conforter dans les Ardennes un pôle de création artistique unique au monde, avec son festival au rayonnement international dont on vient de fêter le cinquantenaire ; au financement du projet Art, Technologie, Management (ARTEM) en Lorraine, pour plus de 10 millions d'euros de la part de l'Etat ; ou encore, prochainement, à la réhabilitation du Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne, avec 7,5 millions venant de l'Etat. Ces efforts considérables d'investissement sont des preuves manifestes d'un engagement massif de l'Etat en faveur de la consolidation de l'enseignement supérieur culture.

Pour 2012, j'ai souhaité allouer des moyens supplémentaires à l'enseignement supérieur culture, notamment pour conforter son inscription dans le schéma européen LMD, avec une enveloppe de 226,5 M€, soit une augmentation de + 4,3 %. Ces moyens nous permettront de poursuivre les opérations d'investissement engagées dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi de renforcer leur positionnement dans le domaine de la recherche et de développer leur attractivité internationale, avec également l'amélioration des conditions de la vie étudiante. Sur ce dernier point, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage notamment à financer, à l'instar du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 10ème mois de bourse pour l'année universitaire qui vient de commencer.

Signe de l'attention portée par le Gouvernement à l'enseignement supérieur Culture, les emplois des enseignants sont exonérés de la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

2. La démocratisation culturelle est une préoccupation constante de ce ministère depuis ses origines. J'ai souhaité moderniser nos moyens d'action dans ce domaine, en développant le cadre de nos actions en faveur de la culture partagée, qui fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble des politiques du ministère.

La culture partagée, c'est tout d'abord l'éducation artistique et culturelle, qui concerne chaque année plus de 2,2 millions de jeunes. Dans ce

domaine emblématique de l'action du gouvernement à destination de la jeunesse, le ministère de la Culture a depuis 2007 augmenté ses budgets correspondants d'environ 15%, avec une enveloppe de 75,7 M€ prévue 2012.

La démocratisation culturelle, c'est aussi l'accès à la culture sur tout le territoire. Sur ce point, j'ai souhaité réactiver cette année le dispositif jusque-là délaissé des conventions de développement culturel avec les collectivités locales, des outils d'aménagement du territoire permettant notamment de soutenir l'offre culturelle dans les zones les moins favorisées. Les Directions régionales des affaires culturelles ont ainsi proposé en 2011 60 nouvelles conventions avec les collectivités, dont 40 concernent le monde rural. Cette dynamique sera poursuivie en 2012, avec des financements spécifiques de la part du ministère, à hauteur de 1,5 million d'euros.

De manière générale, c'est l'ensemble des services de mon ministère qui est mobilisé pour la culture partagée. À titre d'exemple, je citerai le plan « Dynamique Espoir Banlieues », le plan rural, l'accès gratuit aux musées pour les jeunes, l'opération « Les Portes du temps », la carte Musique, le plan lecture ou encore la plate-forme Ciné-lycée. Par ailleurs, je rappelle que le ministère de la Culture et de la Communication consacre, depuis 2009, 20 M€ par an au financement de la gratuité pour les 18-25 ans dans les musées et monuments nationaux répartis sur tout le territoire.

3. En matière de culture scientifique, nous disposons avec Universcience, l'établissement public créé en janvier 2010 à partir de la fusion du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et placé sous la présidence de Claudie Haigneré, d'un formidable outil d'accès au savoir, à forte visibilité internationale, et dont les actions notamment pour promouvoir l'égalité des chances ont toute l'attention du ministère. En 2012, ses moyens se verront consolidés à hauteur de 114,7 millions d'euros.

IV. Le budget 2012 pour les médias, le livre et les industries culturelles est à la fois réaliste et particulièrement ambitieux.

Il clôture une période de cinq années au cours desquelles les efforts faits par l'Etat pour ces secteurs ont été particulièrement soutenus et importants.

1) Commençons si vous le voulez bien par les crédits consacrés à la presse. Nous continuons à accompagner les mutations du secteur et à soutenir son pluralisme, dans le cadre d'une gouvernance rénovée. En 2012, ce sont 390,3 millions d'euros qui seront consacrés aux aides à la presse sur le budget du ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le contexte économique et financier particulièrement contraint que nous connaissons, et surtout du fait de la fin du plan mis en œuvre à l'issue des Etats généraux de la presse qui ont couvert la période 2009-2011, les crédits de soutien à la presse inscrits au projet de loi de finances pour 2012 amorcent une décrue. Je resterai vigilant, auprès des éditeurs de presse, sur les impacts de ces évolutions, comme je m'y suis engagé auprès d'eux. Je tiens surtout à vous dire que je me suis mobilisé pour que ces crédits soient maintenus à un niveau acceptable pour tous. Ils

demeurent néanmoins à un niveau historiquement élevé, nettement supérieur, de plus de 40 %, aux crédits alloués à cette politique publique avant mon arrivée.

Tous les engagements pris par l'Etat à l'issue des Etats généraux de la presse ont été tenus. La trentaine de mesures relevant de la compétence publique mises en œuvre entre 2009 et 2010 a permis d'une part à la presse française de préserver ses équilibres économiques au moment où elle traversait la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis l'après guerre, et d'autre part d'accélérer sa migration vers un modèle économique renouvelé tenant compte des enjeux de la convergence numérique. Le soutien exceptionnel accordé pendant trois ans au secteur de la presse relève d'actions structurantes pour le secteur et aboutissent à un regain de compétitivité industrielle, à un rééquilibrage des coûts liés à la distribution, à la définition d'un nouveau cadre juridique et économique pour le développement numérique.

Un premier bilan des mesures prises à l'issue des États généraux a conduit à conforter ces orientations dans le budget de l'année 2012 tout en accompagnant les éditeurs de manière plus efficace dans le cadre d'une gouvernance renouvelée.

Le maintien des aides à la presse à niveau historiquement élevé assorti d'une réforme de la gouvernance des aides à la presse écrite contribuera à faire prospérer les bénéficiaires des mesures de soutien exceptionnelles mises en œuvre par les pouvoirs publics durant trois ans. Ce cadre renouvelé renforcera leur efficacité et leur adaptation aux évolutions permanentes du secteur.

Dans la fidélité aux principes qui fondent le dispositif français d'aide à la presse – la défense du pluralisme, l'indépendance des entreprises de presse et des rédactions, la neutralité, la liberté du commerce et de l'industrie - cette réforme se traduira notamment par la création d'un espace de dialogue renouvelé entre la presse et l'État – la Conférence nationale des éditeurs de presse -, et la définition d'un partenariat public/privé renouvelé autour du principe de contractualisation. Les objectifs attendus des projets financés par les dispositifs publics d'aides à la presse seront ainsi mieux appréciés pour optimiser l'aide accordée. C'est dans cet esprit et après une concertation avec les éditeurs que sera créé un fonds stratégique pour le développement de la presse.

2) Pour ce qui concerne l'audiovisuel, les crédits progressent de 1,4 % à périmètre constant, c'est-à-dire hors l'effort exceptionnel budgétaire réalisé en 2011 pour accompagner le passage à la télévision tout numérique.

En 2012, la France aura relevé le défi du passage à la télévision tout numérique, avec l'extinction définitive de la diffusion en mode analogique le 30 novembre 2011. Il faut insister sur le fait que ce défi aura été relevé avec succès, grâce notamment aux moyens importants que l'Etat y aura consacrés. On peut évaluer à environ 160 M€ le coût total de ce passage. Dans l'ensemble, aucune difficulté substantielle n'a été rencontrée et les opérations de passage à la télévision tout numérique ont donné de nombreux motifs de satisfaction. Les foyers concernés se sont massivement équipés pour la réception de la TNT ; ils ont bénéficié d'un bon niveau d'information et de compréhension du processus, grâce à

l'efficacité de l'action du Groupement d'intérêt public France télé numérique et au dispositif d'aide prévu par les pouvoirs publics à cette occasion.

Une attention toute particulière a par ailleurs été portée aux personnes modestes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, pour les équiper en décodeurs ou pour réorienter leurs antennes, mais aussi à ceux qui ont été obligés, par exemple, de passer à la parabole pour continuer de recevoir la télévision, grâce à des fonds d'aide dotés par l'État.

Cette politique ainsi que l'engouement qu'ont manifesté les téléspectateurs pour cette nouvelle technologie ont permis de rendre cette transition plus facile qu'on aurait pu le craindre : c'est pourquoi aucune dotation budgétaire nouvelle n'est prévue en 2012 pour le financement des actions du groupement d'intérêt public (GIP) « France télé numérique », autre qu'un report de crédits non utilisés en 2011.

Le total des crédits publics alloués aux organismes de l'audiovisuel public, c'est-à-dire France Télévisions, Arte France, Radio France, INA et l'Audiovisuel extérieur de la France, progresseront de 1,7% entre la loi de finances initiale 2011 et le projet de loi de finances 2012, pour atteindre 3,883 milliards d'euros. Le budget 2012 permet donc de financer l'ensemble de leurs missions de service public et notamment les priorités stratégiques portées par les nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions et d'ARTE France, en voie de finalisation.

Pour France Télévisions, le projet de COM 2011-2015, sur lequel le Parlement est consulté en ce moment, reflète l'engagement fort de l'État pour accompagner sur la durée la mise en œuvre d'une stratégie visant à fédérer tous les publics, en accordant une croissance annuelle moyenne de 2,2% de la ressource publique.

S'agissant d'ARTE France, le Gouvernement a décidé pour 2012 d'une hausse exceptionnelle de sa dotation publique de 7,3% à 270 M€. Alors que la chaîne connaît depuis quelques années une lente érosion de ses audiences, cet effort financier marque l'attachement de l'État au modèle singulier de télévision qu'elle représente. Le projet de nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2012-2016, que nous finalisons, incarne l'ambition de relance de la chaîne culturelle franco-allemande, et fixe comme objectif principal la reconquête de son public, avec la mise en place d'une nouvelle grille de programmes et le développement de son offre numérique.

Pour les autres organismes de l'audiovisuel public, les financements publics dégagés en 2012 permettent la poursuite des réformes engagées.

La réforme de l'audiovisuel extérieur, lancée en 2008, est en voie d'achèvement. De nombreuses étapes ont été franchies ces cinq dernières années. Ainsi la société holding « Audiovisuel Extérieur de la France » (AEF) et le groupe AEF ont été créés. La période 2008-2011 a vu la montée en puissance de France 24 qui, depuis 2010, est distribuée mondialement. A la fin du 1er trimestre 2011, elle peut ainsi être reçue par 160 millions de foyers uniques dans le monde. France 24 est par ailleurs diffusée 24h/24 en langue arabe depuis octobre 2010 et elle enregistre de bons résultats sur la zone Maghreb, avec un pic de fréquentation lors des événements en Tunisie, en Égypte et en Libye.

Je n'ai pas de doute sur l'achèvement en 2012 de la réforme voulue par le Président de la République en 2008, car les différents chantiers restent avancés de façon satisfaisante : cette année 2012 sera notamment marquée par le rapprochement de France 24 et RFI, l'accomplissement du plan stratégique 2009-2012 de TV5 Monde, le développement de la distribution mondiale de France 24 et de la diffusion multilingue de RFI sur tous les supports.

Sur le plan budgétaire, après un effort soutenu pour accompagner la constitution du groupe, les économies résultant des synergies entre les différentes sociétés du groupe Audiovisuel Extérieur de la France permettent de réduire légèrement les ressources publiques entre 2011 et 2012, tout en maintenant les objectifs de développement de l'audiovisuel extérieur. Le total de la dotation publique d'AEF s'élève ainsi à 319 M€ dans le projet de budget 2012.

S'agissant de Radio France, la dotation publique proposée en 2012 s'élève à 630 M€, soit une progression de 3,8%, conformément au contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé l'année dernière, afin notamment d'accompagner les travaux de réhabilitation de la Maison de Radio France. L'identité de chacune des antennes sera davantage affirmée, le réseau des antennes de France Bleu étendu, et la présence sur les vecteurs de diffusion numérique renforcée.

S'agissant de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), la dotation publique proposée en 2012 s'élève à 94 M€, soit une progression de 2,1%, en ligne là encore par rapport au COM. Cette dotation permettra à l'INA la réalisation des objectifs stratégiques suivants en 2012 : la poursuite du plan de sauvegarde et de numérisation de ses archives menacées, la consolidation de l'activité de formation continue, la valorisation des collections notamment par la croissance du site ina.fr, et l'élargissement des activités du dépôt légal à Internet.

Concernant le soutien du ministère aux radios associatives, le projet de loi de finances pour 2012 confirme l'effort initié en 2010 en faveur de ces associations, avec un maintien des crédits à 29 M€.

3) Je souhaiterais à présent vous présenter le budget de la politique en faveur du livre et de la lecture.

Les cinq années qui viennent de s'écouler auront vu l'essor d'une bibliothèque numérique de niveau mondial, Gallica, et un apport exceptionnel au portail européen, Europeana. À compter de 2007, la politique de numérisation de masse engagée par la Bibliothèque nationale de France, avec un soutien exceptionnel de l'État, a conduit, sur quatre années (2007-2010), à la numérisation de plus de 36,2 millions de pages, grâce à la mobilisation d'un budget d'environ 25 M€. Par ailleurs, la période 2007-2012 aura vu la mise en place d'une nouvelle stratégie d'ensemble pour la Bibliothèque nationale de France.

En matière de lecture publique, un domaine qui relève à la fois de la compétence des collectivités et des impulsions de l'État au niveau national, l'action du ministère sur la période 2007-2012 a dû s'adapter aux nouveaux enjeux du numérique. En mars 2010, j'ai fait 14 propositions pour le développement de la lecture qui vont dans ce sens.

Enfin, notre action en direction de l'économie du livre s'est structurée pendant la période 2007-2012 sur les grands axes du « plan livre » présenté le 14 novembre 2007 en conseil des ministres. Ce plan prévoyait notamment la mise en place d'un label de librairie indépendante de référence. De ce label découle la possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer les établissements distingués de la fiscalité locale. Près des deux tiers des librairies qui ont obtenu un label bénéficient en 2011 d'une telle exonération à au moins un échelon territorial.

Pour 2012, les crédits de la politique du livre et de la lecture sont maintenus. Dans le contexte actuel, l'effort consenti permet de poursuivre dans de bonnes conditions les grands objectifs, à savoir :

- accompagner les mutations liées au numérique, tant pour la structuration de la filière économique du livre que pour l'adaptation des bibliothèques aux nouveaux usages en matière de lecture ;
- assurer les missions de valorisation et de diffusion du patrimoine écrit.

Près de 250 M€ seront engagés en 2012 au service de cette ambition et viendront ainsi conforter le soutien apporté à l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture, et des investissements associés, qu'ils relèvent du secteur public ou privé : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques.

La rénovation du quadrilatère Richelieu est un Grand projet ministériel engagé dans une phase opérationnelle depuis 2001 qui s'achèvera en 2017. Il représente pour l'État un coût global de l'ordre de 211 M€, dont 171 M€ à la charge de la Culture ; il a pour objectif de moderniser les services offerts aux publics pour constituer un grand pôle de ressources en histoire de l'art. La réalisation des travaux prévus en 2012 représente un montant total de près de 30 millions d'euros.

L'adaptation des bibliothèques territoriales aux nouvelles pratiques de lecture et à la révolution numérique bénéficie :

- du maintien des crédits de la dotation générale de décentralisation (ministère de l'Intérieur) à un niveau très élevé, avec une enveloppe de 80,4 millions d'euros ;
- de la montée en puissance de la mise en œuvre des 14 propositions pour le développement de la lecture de mars 2010. Plus de 2 M€ seront mobilisés en 2012 pour la mise en œuvre de ce plan d'ensemble, tant au niveau central que déconcentré.

Cela inclut le financement des projets d'extension des horaires d'ouverture hebdomadaire de leur bibliothèque, la poursuite des contrats territoire lecture, et un soutien accru aux associations nationales de développement de la lecture des jeunes et des populations éloignées de la lecture : ces associations, dont « Lire et faire lire », véritables « têtes de réseau » implantées sur tout le territoire, constituent un formidable levier de l'action publique, grâce à leur travail remarquable.

La politique en faveur du livre et de la lecture passe également par une action spécifique en direction de la filière du livre, avec pour ambition la perpétuation d'une production éditoriale diversifiée et de qualité dans un environnement marqué par le développement du livre numérique.

À ce titre, le Centre national du livre (CNL), opérateur du ministère, continuera d'accompagner les bibliothèques dans leurs projets de

numérisation à travers notamment son partenariat avec la BnF. Les crédits de soutien à la numérisation s'élèveront au total à 10 M€ : 6M€ pour la numérisation patrimoniale de la BnF et 4M€ pour accompagner les projets des éditeurs.

4) Enfin, je voudrais vous dire quelques mots concernant notre politique en matière d'industries culturelles.

Vous le savez, les principales industries culturelles sont toutes confrontées aujourd'hui aux défis de la numérisation et de l'Internet, qui représentent à la fois une grande opportunité de diffusion et de rayonnement pour les artistes et les créations culturelles, mais aussi une menace pour la rémunération des créateurs et de l'ensemble de la chaîne de valeur, du fait du piratage de masse des contenus culturels. Dans le domaine de la musique enregistrée, le développement de ces pratiques a eu un impact particulièrement lourd puisque ce secteur a perdu plus de 60 % de sa valeur entre 2003 et 2010 et plus de la moitié de ses emplois.

Dans le domaine du numérique, la politique de mon ministère comporte deux volets indissociables, dont le bilan est largement positif : protéger le droit d'auteur sur les réseaux numériques et favoriser le développement d'une offre légale diversifiée et attractive de contenus culturels en ligne.

Le volet « protection des œuvres » de cette action s'appuie sur la mise en œuvre de la loi HADOPI, effective depuis le 1er octobre 2010. S'agissant du développement d'une offre légale diversifiée et attractive, une mesure innovante de soutien à la consommation légale, la « Carte musique » pour les jeunes, a été mise en œuvre. La « Carte musique » a ainsi été lancée en octobre dernier pour une durée de deux ans. Le budget alloué à cette opération est de 25 millions d'euros. Mes services travaillent actuellement à une version physique de la « Carte musique » qui sera distribuée dès le mois de novembre dans les grandes surfaces, ainsi qu'à un nouveau site internet fonctionnant sur les terminaux mobiles dits « intelligents », les smartphones. Par ailleurs, une vaste campagne de communication sera organisée dans les prochaines semaines afin de mieux faire connaître le dispositif.

Pour autant, l'impact de la crise sur les acteurs du secteur, en particulier les plus fragiles, les petites et moyennes entreprises, et les indépendants, reste patent. Aussi est-il devenu particulièrement nécessaire de réfléchir à un soutien plus structurel de l'ensemble des acteurs de la filière de la musique enregistrée. J'ai ainsi confié en avril dernier une mission de réflexion consacrée au financement de la diversité musicale à l'ère numérique à MM. Franck RIESTER, Alain CHAMFORT, Daniel COLLING, Marc THONON et Didier SELLES. La mission vient de terminer son rapport, elle en présentera publiquement les éléments dans les prochains jours. Je vais pour ma part étudier très précisément ses préconisations, en lien également avec le travail conduit par la mission sur le spectacle vivant.

Enfin, s'agissant du secteur du cinéma, je vais engager, en lien avec Valérie Pécresse et François Baroin, une réforme de la taxe sur les services de télévision, afin de sécuriser le produit de cette taxe qui alimente le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Avec un budget de 700 millions d'euros, le CNC maintiendra ses ressources à un niveau très élevé. Il pourra ainsi faire face en 2012 à tous

ses engagements, au service du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia et en particulier poursuivre l'ambitieux plan de numérisation déjà lancé.

Le quinquennat du Président de la République, comme vous l'aurez constaté, aura été marqué par un engagement budgétaire massif de l'Etat en faveur de la Culture et de la Communication. Ces budgets, nous les avons mis au service d'une politique, de projets et de priorités dont j'ai voulu vous présenter les grandes lignes. Par leur ampleur, par le travail de réflexion et de négociation qui les portent, ils contredisent aisément ceux qui tentent d'agiter le spectre d'une dépression culturelle ou d'un désengagement de l'Etat. Ils relativisent aussi la portée des grandes promesses de l'opposition pour augmenter le budget de la Culture et de la Communication, comme si la majorité n'avait rien fait à ce sujet depuis 5 ans. Cela est faux, et n'est qu'une manière de masquer, chez ceux qui privilégient les effets d'annonce opportunistes, le manque de propositions. Il est toujours bon de rappeler, en effet, et tout particulièrement lorsque l'on clôt cet exercice de présentation du budget, que la culture ne se résumera jamais à une bataille de chiffres.

Je vous remercie.